

## LES PORTS

### LA DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU CHANTIER NAVAL DE SAINT-JEAN (T.-N.)

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet d'une affaire dont il est actuellement saisi. Il s'agit du chantier naval de Saint-Jean, Terre-Neuve, qui appartient au gouvernement du Canada. Le ministre est saisi d'une proposition depuis le 21 mars dernier lui demandant d'investir huit millions de dollars pour installer un élévateur synchronisé, afin que le chantier naval puisse obtenir de l'URSS un marché pour la réparation de 60 navires par an, ce qui permettrait de créer 200 emplois supplémentaires à Saint-Jean, Terre-Neuve. Le ministre peut-il me dire s'il étudie la question et s'il a pris la décision de débloquer ces crédits pour agrandir le chantier naval de Saint-Jean, ainsi qu'il l'a fait à Québec et en Colombie-Britannique récemment?

**L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le ministre de Terre-Neuve, ainsi qu'un certain nombre de députés terre-neuviens à la Chambre se sont entretenus avec moi de la question du chantier naval de Saint-Jean. Cette affaire est encore à l'étude au cabinet.

**M. Crosbie:** Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les députés de son parti appuient cette proposition ou s'ils lui ont présenté des arguments à l'encontre?

**M. Horner:** Certes, tous les députés de Terre-Neuve auxquels j'ai parlé appuient leur province et font tout en leur possible pour en assurer le développement.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA LOI SUR LES SONDAGES D'OPINION PUBLIQUE

#### MESURE DE RÉGLEMENTATION DES SONDAGES DURANT LES CAMPAGNES ÉLECTORALES

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills:

10 mai 1978—M. Whiteway—Bill intitulé: «Loi concernant les sondages d'opinion publique»

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Hier, par inadvertance, une motion inscrite au nom du député de Selkirk (M. Whiteway), a été présentée relativement au dépôt du bill C-455, concernant les sondages d'opinion publique. Le bill a été lu pour la première fois, l'impression en a été ordonnée et la deuxième lecture a été inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Chambre. Tout cela apparaît dans les *Procès-verbaux* d'hier. Je dois maintenant signaler à regret à la Chambre que le document relatif à cette motion a bel et

### Questions au Feuilleton

bien été préparé, mais la rédaction du bill lui-même n'est pas encore terminée. Le bill n'est donc pas prêt à être présenté.

L'article 69 du Règlement est très clair. Il stipule:

Aucun bill ne peut être présenté en blanc ou dans une forme incomplète.

Je me vois donc forcé de faire annuler l'ordre de deuxième lecture du bill. Nous devons également remarquer que j'ai ordonné hier que l'avis inscrit au nom du député de Selkirk soit inscrit au *Feuilleton* à la rubrique dépôt de bills jusqu'à ce que le bill soit rédigé, très bientôt, je suppose, et le député pourra alors demander la permission de le présenter conformément au Règlement.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire un rappel au Règlement tandis que le ministre des Finances (M. Chrétien) est à la Chambre. Quelqu'un qui ne fait pas partie de la Chambre m'a signalé que le bill qu'il a présenté hier n'a pas encore été distribué. C'est un bill important et je crois savoir que le leader du gouvernement à la Chambre le considère comme assez prioritaire. Peut-être que le ministre des Finances aurait quelques mots à dire à ce sujet. Il se trouve que le bill n'a pas encore été distribué. Si nous devons en commencer l'étude demain, je pense qu'il faudrait qu'il soit distribué d'ici une heure. Je suppose que si nous ne devons pas en commencer l'étude demain, rien ne presse. Je veux tout simplement prévenir le ministre.

**M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, j'ai suivi la procédure habituelle. Ce n'est pas le ministère qui est responsable de distribuer le bill à la Chambre, c'est la Chambre des communes. J'ai présenté le bill de la façon ordinaire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'avais ce bill en main hier et il aurait dû être imprimé et distribué à tous les députés comme à l'ordinaire. Je vais m'enquérir immédiatement de la raison pour laquelle on ne l'a pas fait, le cas échéant.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 33, 941, 1382, 1457, 1458, 1466 et 1597.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.